



SYNDICAT PÉNITENTIAIRE DES SURVEILLANTS
CORPS D'ENCADREMENT ET D'APPLICATION
C.D DE VILLENAUXE LA GRANDE

Le : 13 janvier 2026

L'ARBITRAIRE ET LE MÉPRIS : ÇA SUFFIT !

Le bureau local SPS-CEA a été informé que la direction semble avoir choisi la voie de l'acharnement plutôt que celle du respect. Entre harcèlement administratif et amnésie sur l'investissement des agents, la coupe est pleine ! Un de nos collègues a reçu une demande d'explication (D.E.) le 17/12/2025. La direction s'est plantée ? Sa procédure était caduque ? Soit. Mais au lieu d'assumer son erreur, elle choisit l'acharnement : 28 jours plus tard, elle convoque à nouveau l'agent pour les **MÊMES** motifs et rebelote une D.E c'est cadeaux pour 2026 !

Où va-t-on ? C'est une dérive inadmissible. Légitime ou abus ? Pour le SPS-CEA, la réponse est claire : c'est un abus de pouvoir visant à maintenir une pression constante sur les agents. On ne joue pas avec les nerfs des agents pour masquer son propre amateurisme !

ÉQUITÉ À GÉOMÉTRIE VARIABLE : LE MANAGEMENT "À LA TÊTE DU CLIENT"

La sécurité est l'affaire de tous, mais la sanction ne peut pas être sélective !

Pourquoi certains agents sont-ils ciblés par une D.E. pour une "porte ouverte" pendant que d'autres bénéficient d'une impunité totale pour les mêmes faits ?

L'équité n'est pas un slogan, c'est une obligation. Nous exigeons que la pédagogie remplace cette répression aveugle et injuste. Sanctionner pour sanctionner n'a jamais fait progresser le service, cela ne fait que détruire le climat social.

Pendant que la direction perd son temps à rédiger des D.E. inutiles, elle oublie de regarder la réalité du terrain. Hommage et respect à nos collègues qui ont enchaîné 9 jours de travail consécutifs, sans une absence, en sacrifiant leur vie personnelle et leur repos pour maintenir le service public.

Ces agents méritent des encouragements sincères et une reconnaissance concrète, pas de l'indifférence ou des procédures disciplinaires ! La direction sait-elle encore ce que signifie le mot "**reconnaissance**" ?

Le SPS-CEA demande l'arrêt immédiat de la procédure contre notre collègue (une erreur de la direction ne doit pas se payer par un harcèlement de 28 jours.)

Le SPS-CEA demande la fin du traitement de faveur et le retour à une équité réelle.

Le SPS-CEA demande une véritable reconnaissance pour ceux qui portent le service à bout de bras.

Le SPS-CEA sera aux côtés des agents en cas de besoin dans leurs démarches.

Le bureau local SPS-CEA